

# DÉPARTEMENT

Allier

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 2018

## SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2018

DATE D’AFFICHAGE

12 novembre 2018

L’an deux mil dix-huit, le seize novembre

À dix-neuf heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présent : 9

Votants : 11 dont 2 par procuration (DURANTEL à MERCIER ; DE BURE à RATINIER )

Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur  
André RATINIER, Maire.

Étaient présents : RATINIER, MERCIER, GOURLIER, VÉRON, SELLIER,  
SCHREINER, GABRIEL, JALLET, SCHNEIDER,

Étaient absents excusés : DURANTEL, DE BURE

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Maria

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l’unanimité.

### OBJET

#### DCM20181116\_22 – Travaux logement communal « Le Bourg »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ du locataire en juin 2018, des travaux de remise en conformité et de rénovation du logement communal, situé «Le Bourg», sont nécessaires afin de procéder à l’installation de futurs nouveaux locataires.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu’il a pris contact avec un cabinet de dessinateur afin d’élaborer des croquis qui pourront permettre de visualiser les éventuelles possibilités d’aménagement du logement pour le rendre plus fonctionnel.

Après étude du devis, le cabinet « Lucarne avec Vue » dirigé par Mme Marie DUMONT à Sorbier (03220) a été retenu pour élaborer les croquis du futur logement pour un montant HT de 875.00 €.

#### ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :***

- Décide d’accepter le devis de Lucarne avec Vue » dirigé par Mme Marie DUMONT à Sorbier (03220) pour un montant HT de 875.00 €.
- Autorise le Maire à inscrire les dépenses de programmation de travaux du logement au BP 2019.
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l’Allier et auprès du Conseil Régional.
- Décide de mandater le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l’autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### DCM20181116\_23 – SDE03 Éclairage Public

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu’il s’est rapproché de Mr CHARILLAT du SDE03 afin de procéder au renouvellement des lampadaires de la commune, devenus vétustes. Il explique que le SDE03 participe au financement selon descriptif des travaux et plan de financement présenté, à savoir 5 862 € à la charge du SDE03 et 5 860 € à la charge de la commune.

Après plusieurs échanges et rendez-vous, le choix et la couleur des nouveaux lampadaires ont été choisis par plusieurs des membres du conseil municipal.

***Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, des différentes propositions :***

- Décide d'accepter la proposition du SDE03 d'un montant total de 11 722,00 €, et dont 5 862,00 € seront pris en charge par le SDE03.
- Dit que la commune de Châtelperron prendra à sa charge le solde, à savoir 5 860,00 € et que le règlement de ladite contribution se fera sans étalement.
- Autorise le Maire à procéder au règlement de ses dépenses qui seront inscrites au BP 2019, article 65548.

### **DCM20181116\_24-Création poste d'animateur au Musée Préhistorama pour accroissement d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la Société FLINT'S n'a plus d'animateur à mettre à la disposition du Musée Préhistorama pour assurer les ateliers scolaires préhistoriques. Il confirme que, durant la période d'avril à juin environ, différentes écoles de départements voisins et autres, se déplacent à Châtelperron afin de faire découvrir le monde de la Préhistoire aux élèves. Ces journées sont animées par l'adjoint du Patrimoine qui s'occupe principalement de la visite du Musée et par des ateliers préhistoriques animés par l'animateur qualifié dans le domaine de la préhistoire.

Afin de faire face à l'accroissement de travail en cette période d'ateliers scolaires, il convient donc d'ouvrir un poste d'animateur pour ladite période et de procéder au recrutement d'un animateur.

***Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :***

- D'ouvrir un poste d'animateur pour les ateliers préhistoriques afin de faire face à la période d'accroissement de travail,
- D'embaucher une personne pour ledit poste d'animateur,
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder au recrutement et faire signer le contrat de travail au candidat retenu.

### **DIVERS :**

**PRÉHISTORAMA** : Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du contenu de la réunion qui a eu lieu le 8 novembre 2018 à Châtelperron entre Mr FLOSS et les intervenants de Moulins Communauté quant à une éventuelle coopération internationale entre les deux fonds Leaders au niveau Européen. Ils sont favorables à cette démarche.

**ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES** : Les membres du Conseil Municipal, suite aux intempéries du 30 octobre dernier (chute de neige), sollicitent la bienveillance de chaque administré (propriétaire ou locataire), de bien vouloir dégager les branches et végétaux cassés lors de cet événement. Cela n'incombe pas à la collectivité.

**CÉRÉMONIE CATM du 9 DÉCEMBRE 2018** : La cérémonie des CATM aura lieu cette année à Châtelperron à 11 h aux monuments aux Morts. Mme JALLET se charge d'acheter et de récupérer la gerbe, et Mr GABRIEL se charge des brioches pour le vin d'honneur qui sera servi par les élus.

**BORNES WIF@ALIER** : malgré plusieurs relances (téléphoniques et mails) quant à une demande de renseignements complémentaires et de tests à effectuer à la Gare et à la Mairie, Mr FABRE n'a pas donné suite.

**CHAMBRE DES METIERS** : Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'offrir une récompense (bon d'achat) à un jeune apprenti (CAP carreleur Mosaïste) de la commune qui a reçu la meilleure note du département. Cette récompense lui sera offerte lors de la cérémonie des vœux en 2019.

**REMBOURSEMENT FRAIS RÉPARATION PNEU DE MR LEMAIRE** : Les membres du Conseil Municipal ont donné un avis défavorable à Mr LEMAIRE Reynald quant à sa demande de remboursement de la facture établie par le Garage DOS SANTOS à Vaumas pour la réparation d'un pneu crevé.

**DRAPEAU EUROPÉEN** : le Conseil Municipal décide de racheter un drapeau européen étant donné l'état délabré de l'ancien.

**ÉLECTIONS** : au 1er janvier 2019, une nouvelle réforme de la gestion des listes électorales, le R.E.U (registre électoral unique) sera mis en place. La nouvelle commission de contrôle sera composée d'un élu (dans l'ordre du tableau sauf le Maire, les adjoints), d'un délégué du Tribunal de Grande Instance et d'un délégué de la Préfecture. Mr VÉRON Christian sera désigné délégué-élu de cette commission.

**Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,**